



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 juin 2020

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS DELEGUES

Monsieur le maire informe le conseil municipal des délégations consenties aux adjoints :

- 1^{er} adjoint : Laurence MAUREY
 - information - communication
 - sports - loisirs - culture
 - jeunesse
- 2^{ème} adjoint : Michel DECAMBOS
 - bâtiments et patrimoine
 - voies - réseaux - éclairage public
- 3^{ème} adjoint : Magali LONCLE
 - affaires scolaires
 - fleurissement – espaces verts - boisement
 - environnement - cadre de vie
- 4^{ème} adjoint : Pascal GENISSEL
 - finances
 - gestion des risques
 - urbanisme

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire propose de créer douze commissions municipales : information - communication, sports - loisirs - culture, jeunesse, bâtiments - patrimoine, voies - réseaux - éclairage public, affaires scolaires, fleurissement - espaces verts – boisements - environnement et cadre de vie, finances, gestion des risques, urbanisme, fêtes et cérémonies, personnel communal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- *Adopte la liste des commissions municipales mentionnées ci-dessus*
- *Après appel à candidature, désigne au sein des commissions suivantes :*

Information - Communication :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Laurence MAUREY
Membres : Jackie BOUCHARD, Marie-Laure THIERY, Nelly LEBOUCHER, Céline OBIANG OBAME, Solène MAURICE-PEROUMAL

Sports – Loisirs - Culture :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Laurence MAUREY
Membres : Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Sandrine BOURDON, Emmanuel LAUDO, David BOUDET, Antoine BARBULEE

Jeunesse :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Laurence MAUREY
Membres : Magali LONCLE, Sandrine BOURDON, Marie-Pierre LENAULT,
Emmanuel LAUDO, Solène MAURICE-PEROUMAL

Bâtiments - Patrimoine :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Michel DECAMBOS
Membres : Jackie BOUCHARD, Sophie PHILIPPE, Sylvain GUILBAULT, David
BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE

Voies – Réseaux – Eclairage public :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Michel DECAMBOS
Membres : Jackie BOUCHARD, Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE,
Emmanuel LAUDO, Yoann GIBON

Affaires scolaires :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Magali LONCLE
Membres : Laurene MAUREY, Sandrine BOURDON, Marie-Pierre LENAULT,
Céline OBIANG OBAME, Solène MAURICE-PEROUMAL

Fleurissement - Espaces verts - Boisement – Environnement – Cadre de vie :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Magali LONCLE
Membres : Sandrine BOURDON, Guillaume LECOEUR, David BOUDET, Yoann
GIBON, Solène MAURICE-PEROUMAL

Finances :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Pascal GENISSEL
Membres : Michel DECAMBOS, Jackie BOUCHARD, Sophie PHILIPPE, Marie-
Laure THIERRY, Marie-Pierre LENAULT, Céline OBIANG OBAME,
Sylvain GUILBAULT, David BOUDET

Gestion des risques :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Pascal GENISSEL
Membres : Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Sandrine
BOURDON, Marie-Laure THIERY, Nelly LEBOUCHER, Antoine
BARBULEE, Solène MAURICE-PEROUMAL

Urbanisme :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Pascal GENISSEL
Membres : Michel DECAMBOS, Sophie PHILIPPE, Guillaume LECOEUR,
Emmanuel LAUDO, Sylvain GUILBAULT, Yoann GIBON,

Fêtes et cérémonies :

Président : Eric MARGERIE
Membres : Magali LONCLE, Jackie BOUCHARD, Sandrine BOURDON, Marie-Laure THIERY, Nelly LEBOUCHER

Personnel communal :

Président : Eric MARGERIE
Membres : Laurence MAUREY, Pascal GENISSEL, Sandrine BOURDON, Guillaume LECOEUR, Sylvain GUILBAULT

- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant, qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
Considérant que chaque conseiller municipal peut présenter une liste, même incomplète,

Considérant qu'une seule liste de trois membres titulaires et trois membres suppléants a été présentée par les conseillers municipaux, comprenant les membres titulaires suivants : Michel DECAMBOS, Pascal GENISSEL, Jackie BOUCHARD et les membres suppléants suivants : Magali LONCLE, Sophie PHILIPPE, Yoann GIBON,
Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- *Après appel à candidature, désigne au sein de la commission d'appel d'offres, les titulaires et suppléants suivants :*
Titulaires : Michel DECAMBOS, Pascal GENISSEL, Jackie BOUCHARD
Suppléants : Magali LONCLE, Sophie PHILLIPE, Yoann GIBON
- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants au sein des organismes extérieurs suivants : SIAEP, SMEOM, SDEC Energie, SMICO, ADMR, CNAS, collège Villey Desmeserets.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'élection des membres devant siéger au sein des organismes extérieurs s'effectuera au scrutin secret à la majorité absolue.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- *Après appel à candidature, désigne, au sein des organismes extérieurs les titulaires et suppléants suivants :*

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable Argences Clos Morant)

- 2 délégués titulaires : Michel DECAMBOS
Jackie BOUCHARD
- 1 délégué suppléant : Yoann GIBON

SMEOM (Syndicat Mixte d'Elimination des Ordures Ménagères)

- 2 délégués titulaires : Magali LONCLE
Guillaume LECOEUR

S.D.E.C. Energie (Syndicat Intercommunal d'Energie du Calvados)

- 2 délégués titulaires : Michel DECAMBOS
Sylvain GUILBAULT

SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale)

- 1 délégué titulaire : Jackie BOUCHARD
- 1 délégué suppléant : Pascal GENISSEL

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

- 2 délégués titulaires : Nelly LEMOUCHER
Emmanuel LAUDO

C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)

- 1 délégué élu : Jackie BOUCHARD
- 1 délégué personnel communal : sera élu par le personnel communal

- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

Concernant le représentant titulaire au collège Villey Desmeserets, la candidature de David BOUDET sera présentée à Madame la principale du collège.

ELECTION DES DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire rappelle le rôle du délégué du Conseil municipal auprès des associations locales, et invite chaque élu à faire acte de candidature.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- *désigne les délégués suivants auprès des associations :*
 - A.J. Cagny (Avenir de la jeunesse de Cagny)
 - 1 délégué titulaire : David BOUDET
 - 1 délégué suppléant : Antoine BARBULEE
 - A.P.E. (Association des Parents d'Elèves) :
 - 1 délégué titulaire : Magali LONCLE
 - 1 délégué suppléant : Sylvain GUILBAULT
 - Art floral
 - 1 délégué titulaire : Nelly LEMOUCHER
 - 1 délégué suppléant : Solène MAURICE-PEROUMAL
 - Cagny Rando
 - 1 délégué titulaire : Guillaume LECOEUR
 - 1 délégué suppléant : Sophie PHILIPPE

- Chorale de l'Amitié
 - 1 délégué titulaire : Marie-Pierre LENAULT
 - 1 délégué suppléant : Michel DECAMBOS

- Club de l'amitié:
 - 1 délégué titulaire : Sandrine BOURDON
 - 1 délégué suppléant : Nelly LEBOUCHER

- Comité de jumelage
 - 1 délégué titulaire : Sophie PHILIPPE
 - 1 délégué suppléant : Marie-Laure THIERY

- Tennis club de Cagny :
 - 1 délégué titulaire : Antoine BARBULEE
 - 1 délégué suppléant : David BOUDET

- Twirling Sport Cagny
 - 1 délégué titulaire : Pascal GENISSEL
 - 1 délégué suppléant : Marie-Laure THIERY

- DECO PASSION
 - 1 délégué titulaire : Solène MAURICE-PEROUMAL
 - 1 délégué suppléant : Guillaume LECOEUR

- Football club Cagny
 - 1 délégué titulaire : Yoann GIBON
 - 1 délégué suppléant : David BOUDET

- Foyer Rural
 - 1 délégué titulaire : Emmanuel LAUDO
 - 1 délégué suppléant : Pascal GENISSEL

- Judo club de Cagny
 - 1 délégué titulaire : Sylvain GUILBAULT
 - 1 délégué suppléant : Emmanuel LAUDO

- Gym Expression en Val ès dunes
 - 1 délégué titulaire : Céline OBIANG OBAME
 - 1 délégué suppléant : Solène MAURICE-PEROUMAL

- UNAC (Union Nationale des Anciens Combattants)
 - 1 délégué titulaire : Magali LONCLE
 - 1 délégué suppléant : Sandrine BOURDON

- UCIA (Union Commerciale des Commerçants, Industriels et Artisans) du Chien Blanc de Cagny
 - 1 délégué titulaire : Sylvain GUILBAULT
 - 1 délégué suppléant : Jackie BOUCHARD

- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS (Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale)

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS est composé du Maire qui en assure la présidence et d'un nombre égal de membres élus et de membres nommés,

Considérant que le nombre de membres du CCAS est fixé par le Conseil municipal et que ce nombre ne peut pas être inférieur à 8 et supérieur à 16, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- décide de fixer à 10 le nombre des membres du CCAS, sachant qu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.
- donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS (Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale)

Considérant que la moitié des membres du CCAS est élue par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste,

Considérant que chaque conseiller municipal peut présenter une liste, même incomplète,

Considérant qu'une seule liste de cinq candidats a été présentée par les conseillers municipaux, comprenant Laurence MAUREY, Jackie BOUCHARD, Sandrine BOURDON, Céline OBIANG OBAME, Solène MAURICE-PEROUMAL,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- décide de proclamer élus les conseillers municipaux suivants au CCAS : Laurence MAUREY, Jackie BOUCHARD, Sandrine BOURDON, Céline OBIANG OBAME, Solène MAURICE-PEROUMAL
- donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- décide de fixer les limites de la délégation de pouvoir, votée par délibération n° 2020/041 ainsi qu'il suit :

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire rendra compte au conseil municipal des décisions qu'il aura prises en application de cette délégation.

- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

BATIMENTS

LOCATION DU LOGEMENT 2 RUE DE LA POSTE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le logement situé 2 rue de la Poste a été rénové par l'équipe du service technique et qu'il pourrait être loué à partir du 1^{er} juillet 2020 car il reste des travaux à réaliser dans la véranda au mois de juin.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour une location à partir du 1^{er} juillet 2020.

Il est prévu d'insérer une annonce dans le Cagny Actualités et dans la presse.

OCCUPATION DES SALLES : REPRISE DES ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois associations de la commune ont demandé la réouverture des salles communales pour la reprise de leurs activités et qu'il les a conviées à envoyer leur protocole à la mairie.

La mairie pourrait accorder l'utilisation des salles aux associations au cas par cas, sur présentation d'un protocole.

Le conseil municipal approuve cette décision.

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 POUR)

- *décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie scolaire pour la prochaine rentrée scolaire,*
- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES SCOLAIRES

POINT SUR LES AFFAIRES SCOLAIRES

Suite à la crise sanitaire et à l'annonce du gouvernement concernant la réouverture des écoles, un protocole a été mis en place à l'école. Pour respecter la distanciation, l'école ne peut accueillir plus de 12 ou 13 élèves par classe.

Un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves et une organisation a tenu compte du protocole en concertation avec la mairie.

En ce qui concerne la cantine, deux lieux ont été ouverts par la mairie.

Le travail du personnel communal a été réorganisé pour tenir compte de la désinfection des locaux.

Grâce à un travail en commun entre l'équipe enseignante et l'équipe municipale, cette réouverture a pu être réalisée dans les meilleures conditions possibles.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES

MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

En 2018, la CDC Val ès dunes a signé avec l'opérateur LINKT un marché en groupement de commandes de fournitures et services de télécommunications de 4 ans (2 x 2 ans). La première période ferme de deux ans arrivant prochainement à échéance, la commune a la possibilité de ne pas reconduire le marché. Le CCAP (Cahier des Charges Administratives Particulières) précise

que tout membre du groupement peut manifester sa volonté de ne pas reconduire le marché, dans un délai de trois mois avant la fin de chaque période d'engagement de deux ans. Il conviendra donc de manifester la volonté de la commune de ne pas reconduire le marché auprès de LINKT avant le 17 juin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas reconduire le marché auprès de LINKT.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ENTRE LE 8/05/2020 ET LE 24/05/2020

- Convention Impulsion Relance Normandie

Le président a approuvé la constitution d'un fonds « Impulsion Relance Normandie » conclu entre la Région Normandie, les EPCI volontaires et l'Agence de Développement Normandie pour venir en aide aux acteurs locaux non concernés par le fonds national de solidarité.

La Région a estimé la participation de Valès dunes à 75 000 €, soit une aide pour 100 entreprises du territoire.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ENTRE LE 25/05/2020 ET LE 31/05/2020

Le président décide :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Normandie au titre de l'appel à projet « médiation numérique : acquisition de matériels informatiques – EPN Normandie » pour l'achat de 4 tablettes tactiles et l'installation d'un wifi public à la Maison des services.

SIAEP D'ARGENCES – CLOS MORANT : CONSEIL SYNDICAL DU 27 MAI 2020

Lors du comité syndical du 27 mai 2020, le président :

- A approuvé le choix de la société SAUR comme délégataire du service public de l'eau potable
- A autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec la société SAUR, relatif à la gestion du service d'eau potable pour une durée de 12 ans et toutes les pièces et actes y afférents.